

REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL PLUS

« Prolongez l'été en famille ! »

DU 26/08/2025 AU 06/09/2025

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

- **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après l'« **Organisateur** »)

ARTICLE 2 : MECANIQUE DE JEU

L'Organisateur organise un **jeu avec obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL situés sur le territoire français intitulé « Prolongez l'été en famille ! » (ci-après dénommé le « **Jeu** ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « **l'Application** »).

Le Jeu démarre le 26/08/2025 00h00

Il prendra fin dès que tous les lots auront été distribués ou au plus tard le 06/09/2025 00h00

Le Jeu fonctionne sur le principe suivant : attribution d'une (1) vignette dématérialisée par passage en caisse dès 20 € (vingt euros) d'achat. Dès quatre (4) vignettes collectées, le participant reçoit une offre partenaire dans la limite des stocks disponibles. Le nombre de participations est limitée à une (1) pendant la période de Jeu.

- Si les conditions précédentes ont été respectées, **le participant se verra octroyer une (1) vignette dématérialisée par passage en caisse dès 20 € d'achat sur tous les produits en magasin (offre cumulable)**. Il est rappelé que le participant doit s'assurer de scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors de son passage en caisse pour obtenir les vignettes sur son compte LIDL. A défaut, il ne sera procédé à aucune régularisation à posteriori de l'attribution des vignettes. Les vignettes représentent des paliers, elles ne sont pas consommées au moment de l'obtention d'un lot tel que décrit au 5 ci-après.
- Les 200 000 premiers participants à collecter quatre (4) vignettes obtiendront le lot suivant :
 - Bon d'achat de 20 euros à partir de 89,90€ d'achat sur le site www.wonderbox.fr

Exemple 1 : lors du passage en caisse, si le total des achats représente 20€, le participant collecte 1 vignette sur son compte LIDL.

Exemple 2 : lors du passage en caisse, si le total des achats représente 50€, le participant collecte 1 vignette sur son compte LIDL.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »).

3.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer au Jeu. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

3.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL ;
2. S'assurer que son adresse e-mail est renseignée et à jour (donnée essentielle pour l'annonce d'une éventuelle dotation) ;
3. Se rendre sur l'encart du Jeu présent en page d'accueil de l'Application, prendre connaissance du règlement du Jeu (disponible via un lien URL cliquable) puis cliquer sur « JE JOUE ». Cette action vaut acceptation sans réserve du règlement du Jeu ;
4. Pendant la période de Jeu et dans la limite des stocks disponibles, se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et acheter des produits en magasin ;
5. Dès que le nombre de vignettes requises pour l'acquisition des offres partenaires est atteint (voir article 2 du règlement), le participant se verra attribué une offre partenaire dans la limite des stocks disponibles

L'offre partenaire ainsi obtenu peut être sauvegardé dès réception du message d'information du gain.

Le participant doit se rendre dans l'onglet « Lidl Plus » et dans la section partenariat pour retrouver son offre et l'utiliser.

L'offre « Code promotionnel de 20€ de loisirs offerts à partir de 89,90€ d'achat sur wonderbox.fr » est valable jusqu'au 30/09/2026.

Chaque client peut obtenir jusqu'à 1 seule offre partenaire maximum.

Le participant peut consulter le nombre de vignettes cumulées et le nombre d'offres partenaires remportées.

Il ne sera procédé à aucune régularisation de l'attribution des vignettes, par exemple en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, ni à aucun transfert de vignettes vers un autre compte Lidl.

ARTICLE 4 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS

Chaque participant remplissant les conditions de participation listées au 3.3 ci-dessus recevra automatiquement dans l'onglet « Lidl Plus » et dans la section « Partenariats » sur l'Application la dotation mise en jeu comme indiquée à l'article 5 ci-dessous.

Le présent jeu ne repose sur aucun tirage au sort. Tant que des dotations restent non attribuées, les participant remplissant les conditions susmentionnées peuvent gagner des dotations dans la limite d'une (1) par participant.

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

Les dotations suivantes sont mises en jeu :

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)	Nombre de vignettes nécessaires pour obtention
200 000	Code promotionnel de 20€ de loisirs offerts à partir de 89,90€ d'achat sur www.wonderbox.fr	20€	4

Les lots ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, l'Organisateur pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'article 7 du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Le participant sera informé sur son application Lidl Plus de la vignette collectionnée et de l'obtention de son offre partenaire (pour rappel : une offre partenaire pour 4 vignettes) suite à son achat.

Si le gagnant ne se manifeste pas pendant la durée de la campagne (entre le 26 août et le 6 septembre) il ne pourra plus collecter de vignettes. Les offres partenaires offertes sont elles valables sur les dates suivantes :

L'offre « Code promotionnel de 20€ de loisirs offerts à partir de 89,90€ d'achat sur wonderbox.fr » est valable jusqu'au 30/09/2026.

Si les gagnants ne les utilisent pas durant la période de la campagne combinée à la période de validité des offres, les offres seront considérées comme ayant renoncé à ceux-ci. Dans ce cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par l'Organisateur dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site lidl.fr/c/jeu-concours-wonderbox/s10077539.

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question relative aux conditions de participation et au déroulement du Jeu, le Participant est invité à contacter l'Organisateur :

- Par formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Par e-mail : contact@lidl.fr
- Par courrier postal : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (préciser le nom et les dates du jeu en objet)

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : lidl.fr/c/jeu-concours-wonderbox/s10077539
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

La société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») est responsable de traitement de l'application Lidl Plus.

LIDL traite vos données à caractère personnel pour l'organisation et la gestion du Jeu. Ce traitement est fondé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle, l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD).

Aux termes du présent jeu concours, LIDL agit en tant que responsable de traitement pour les opérations de traitement relevant de son périmètre.

LIDL pourra être amené à traiter des données à des fins de gestion des demandes de renseignements et de réclamations dans le cadre de son intérêt légitime (l'article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD).

Toutes les données des Participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par LIDL conformément aux dispositions du RGPD.

10.2 Données traitées

LIDL fournira l'application Lidl Plus où se déroule le jeu concours « Prolongez l'été en famille ! », collectera et traitera les données à caractère personnel suivantes dans le cadre de ce Jeu :

Pour les participations au Jeu :

- Numéro d'identification Lidl Plus
- Adresse postale
- Adresse mail

Pour les réclamations :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail

- Adresse postale
- Numéro de téléphone

10.3 Destinataire des données

Les données des Participants et des gagnants sont destinées uniquement à LIDL.

10.4 Durée de conservation des données

LIDL ne conserve aucune donnée à caractère personnel dans une base de données séparée de celle de Lidl Plus pour le Jeu. Les durées de conservation des données des utilisateurs de l'application Lidl Plus sont disponibles sur la page [Politique de protection des données Lidl Plus](#).

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de LIDL :

- En contactant le Service Clients de Lidl :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont LIDL traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent contacter le service protection des données de LIDL par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France :

- <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR ET DU PARTICIPANT

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation de ces règles entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, l'Organisateur ne peut pas être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

L'Organisateur ne pourra pas être tenue responsable des conséquences découlant d'un événement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de l'Organisateur (voir article 8. *CONTACTS* du règlement) dans un délai de deux (2) mois après la fin du Jeu. Passé ce délai, l'Organisateur se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

Toute demande en lien avec le traitement de données à caractère personnel doit être formulée par écrit auprès du ou des responsable(s) de traitement concerné(s) (voir article 10.5 *DROITS DES PARTICIPANTS AU JEU*).